



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3533

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Hicham TIBERKANINE** demeurant **rue de la Forêt 314 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Forêt 314 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4^{ème} division section C n° 124B246**

Le projet vise à "**régulariser l'abattage d'une haie et poser un crépi sur isolant sur les trois façades de l'habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au schéma d'orientation local (ancien P.C.A. N°12 bis de SERAING). À savoir, les matériaux proposés ne figurent par parmi les matériaux autorisés.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " *Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.*"

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRY SSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **12 mai 2026 au 26 mai 2026 au collège communal :**

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRY SSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE